

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Tousser
ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter
une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer
la main
et arrêter
les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.

Absence d'un élève COVID 19

=> Votre enfant présente un des symptômes suivants :

- fièvre
- toux
- difficultés respiratoires
- douleurs thoraciques
- perte de goût et ou d'odorat sans cause apparente

=> Votre enfant présente au moins deux des symptômes suivants :

- douleur musculaire
- fatigue
- rhinite
- maux de gorge
- maux de tête
- perte d'appétit
- diarrhée aqueuse

OU

=> Vous constatez une aggravation des symptômes respiratoires chroniques (asthme chronique, toux chronique...).

CAS 1 : Le constat des symptômes est fait à la maison

- 1- Appeler le médecin traitant pour une consultation
- 2- Garder l'enfant concerné ET sa fratrie (même asymptomatique) à la maison
- 3- Informer la direction de l'EPF, qui fera le lien avec le médecin scolaire et la direction du LFT
- 4- Possible d'échanger avec le médecin scolaire (informations, conseils, en lien avec le médecin de famille)
- 5- Un test PCR pourra être demandé dans les 4 jours après l'apparition des premiers symptômes, afin de permettre un retour rapide (si le test est négatif). Un certificat médical établi par le médecin de famille sera exigé pour autoriser la reprise des cours.
- 6- Si la famille ne peut / souhaite pas procéder au test PCR, l'élève et sa fratrie reste à la maison 15 jours ; le retour à l'EPF ne sera possible qu'après disparition totale des symptômes et délivrance d'un certificat médical du médecin de famille autorisant la reprise des cours
- 7- En cas de suspicion COVID, une information est systématiquement faite aux familles des classes, appelant à la vigilance et rappelant les points à surveiller. Cette information reste anonyme, afin de préserver les informations liées au dossier médical des élèves et de leur fratrie.

CAS 2 : Le constat est fait au LFT

- 1- L'enfant est immédiatement isolé dans un lieu prévu, le Volontaire Santé présent.
- 2- Un recensement de la fratrie est lancé au sein du LFT (EPF et lycée), afin d'isoler les frères et sœurs.
- 3- Les parents sont contactés afin de récupérer les enfants, procéder à leur isolement et demander une consultation au médecin de famille.
- 4- Un test PCR (dans les 4 jours après l'apparition des premiers symptômes) pourra être demandé afin de permettre un retour rapide (si le test est négatif). Un certificat médical établi par le médecin de famille sera exigé pour autoriser la reprise des cours.
- 5- Si la famille ne peut / souhaite pas procéder au test PCR, l'élève et sa fratrie reste à la maison 15 jours ; le retour à l'EPF ne sera possible qu'après disparition totale des symptômes et délivrance d'un certificat médical du médecin de famille autorisant la reprise des cours
- 6- En cas de suspicion COVID, une information est systématiquement faite aux familles des classes, appelant à la vigilance et rappelant les points à surveiller. Cette information reste anonyme, afin de préserver les informations liées au dossier médical des élèves et de leur fratrie.

Toute personne ayant un membre du foyer souffrant doit rester chez elle et informer l'école ou le LFT.

L'application des gestes barrière

1. Port du masque

- ✓ Le LFT fournira en masques ses personnels en contact direct avec les élèves et avec les visiteurs autorisés et les personnels d'entretien, à raison de 1 masque par 4 heures
- ✓ Le port du masque est obligatoire pour tout le personnel de l'établissement
- ✓ Le port du masque est **obligatoire** pour les élèves d'élémentaire (CP à CM2) et **déconseillé** pour les élèves de maternelle.
- ✓ **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants : 2 masques minimum sont à prévoir pour les longues journées de classe. Il est souhaitable que chaque élève conserve 1 masque supplémentaire dans son cartable.**
- ✓ Les activités physiques et sportives sont possibles en intérieur avec port du masque. Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées uniquement à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique.
- ✓ La distanciation physique étant difficile à respecter en récréation, le port du masque y sera obligatoire.

Procédure pour mettre et enlever un masque :

1. Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.
2. Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage. Vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte.
3. Lorsque l'on porte un masque, éviter de le toucher ; ne pas déplacer le masque ; chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'aide à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.
4. Si besoin de boire ou de manger, changer de masque.
5. Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique.
6. Pour retirer le masque : s'il y a port de gants, il faut les retirer et se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.
7. Puis, enlever le masque par derrière (ne pas toucher le devant du masque) et le jeter immédiatement dans une poubelle fermée si c'est un masque jetable ou le mettre dans un sachet fermé si c'est un masque tissu.
8. Se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou au gel hydroalcoolique et en complément des autres gestes barrière.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.



2. Nettoyage des mains à l'eau et au savon

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 40 secondes au moins, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre (ne pas se sécher les mains en les frottant sur les vêtements). Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. Idéalement, les serviettes jetables en papier doivent être distribuées sans que le reste du rouleau ou du paquet soit touché par la personne (distributeur automatique ou boîte de mouchoir).

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Fréquence de nettoyage des mains :

- à l'arrivée à l'école
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés

- après chaque récréation
- avant et après les pauses déjeuner
- au départ de l'école
- avant de rentrer chez soi

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le lavage des mains - Comment ?

**LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !**



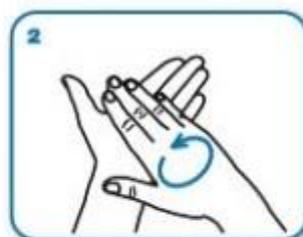
Durée de la procédure : **40-60 secondes**



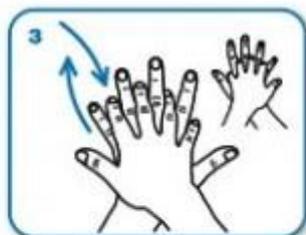
Mouiller les mains abondamment



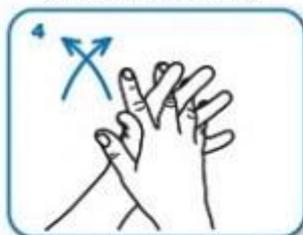
Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



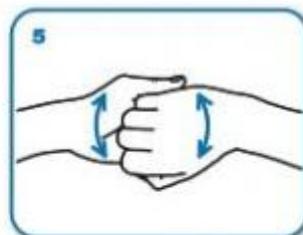
Paume contre paume par mouvement de rotation,



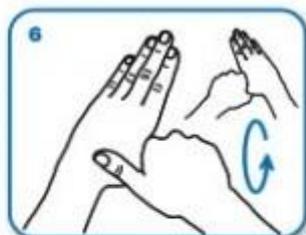
le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



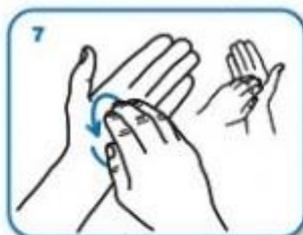
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



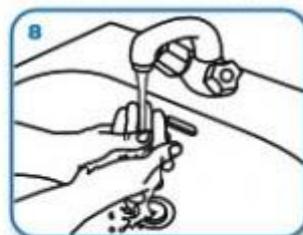
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.
Nettoyez les poignets



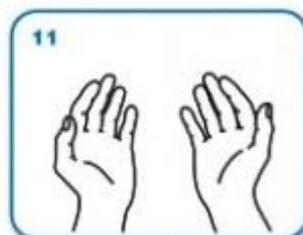
Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.

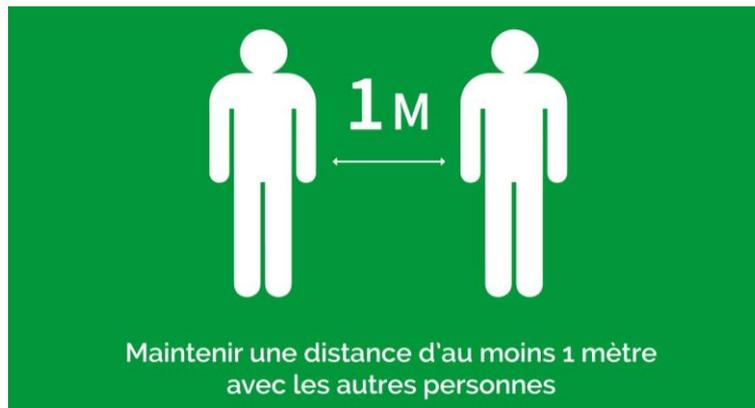


Les mains sont prêtes pour le soin.

Pour les adultes, personnels de l'école, des flacons de gel hydro alcoolique seront à disposition dans chaque salle de classe, dans les locaux administratifs.

3. Le maintien de la distanciation physique

La distanciation physique permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être **respectée dans les contextes et espaces qui la permettent**



4. Barrières physiques

- Limiter les échanges d'objets entre les élèves et les adultes.
- Limiter les déplacements des élèves dans la classe sauf nécessité absolue.

5. Ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui sera maintenant systématique et durera **au moins 10 minutes à chaque fois**.

Les salles de classe et autres locaux occupés seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation et après le départ des élèves, pendant le nettoyage des locaux.

Les portes et fenêtres resteront ouvertes tant que la température extérieure le permettra.

Mesures particulières liées à la cantine

La cantine joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir son fonctionnement, dans le respect des principes présentés ci-après, issus des prescriptions des autorités sanitaires.

Les élèves se lavent les mains avant d'entrer et en sortant.

Les usagers portent un masque pendant leurs déplacements dans la cantine.

Un planning de passage des classes est mis en place.

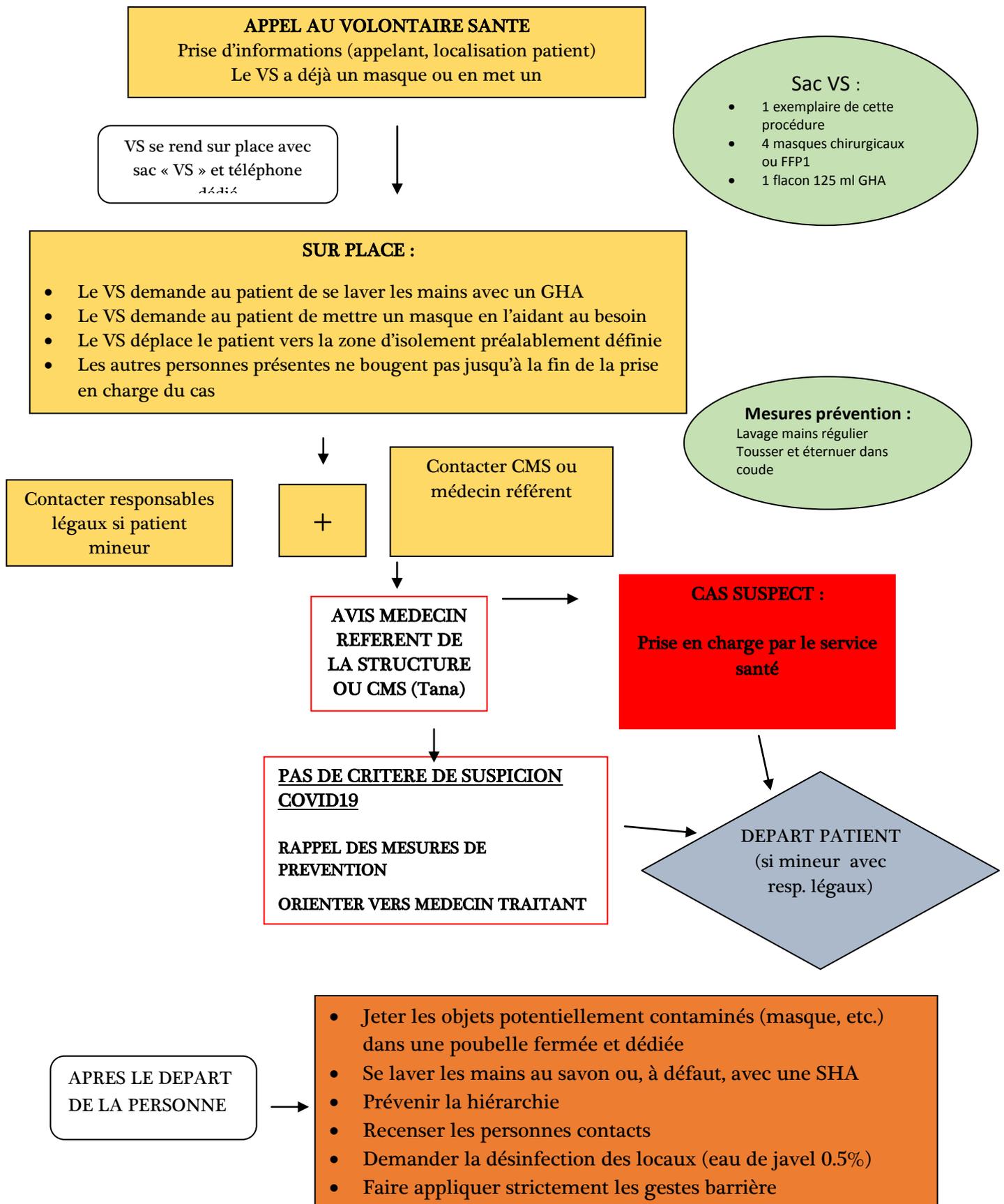
Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, après le service.

Les plateaux sont préparés avec les couverts, la serviette et le morceau de pain.

Les plats sont tous distribués par les agents qui portent masque et gants.

Mesures à appliquer si une personne présente des symptômes

PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE D'UN ELEVE/AGENT/VISITEUR PRESENT DANS LES LOCAUX ET PRESENTANT UN SYNDROME INFECTIEUX RESPIRATOIRE (fièvre et/ou toux et/ou rhume)



Volontaires santé

- Mme Véronique LAVERGNE, directrice
- Mme Corinne CARSALADE, enseignante